

**COMPTE RENDU DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DE L'ASSOCIATION DU LYCEE FRANCAIS D'OSLO  
10 Novembre 2009**

**1. Approbation de la Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire 2009**

L'assemblée générale débute à 17H10.

La convocation est approuvée.

**2. Présentation de l'ordre du jour, choix de l'animateur de séance, du secrétaire et du co-signataire du procès verbal de l'Assemblée Générale**

La Présidente du Conseil de Gestion Laetitia BIRKELAND est choisie comme animatrice de séance, Maud LHORS, vice Présidente est choisie comme secrétaire de séance et Emmanuel MICHAUD Conseiller de coopération et d'action culturelle, désigné cosignataire du procès-verbal.

**3. Présentation des comptes 2008**

Les comptes 2008 n'ont pu être présentés en temps voulu par le Conseil de gestion sortant lors de l'Assemblée générale de juin 2009 suite à des défaillances du service de la gestion. Il avait alors été convenu que ceux-ci seraient présentés au cours d'une Assemblée générale extraordinaire à la rentrée. Ariane VALLEE, trésorière sortante accepte de présenter les comptes de l'année 2008.

La Présidente du Conseil de gestion en profite pour souligner et remercier le travail accompli par les membres du Conseil de gestion sortant dont plusieurs sont présents dans la salle (parents élus et représentants ambassade).

Ariane VALLEE présente les comptes :

Avec 28,5 MNOK de recettes, 28,7 MNOK de charges, et + 0,4 MNOK de résultat financier, l'exercice 2008 est très légèrement bénéficiaire de (0,2 MNOK). La principale nouveauté de l'exercice est l'augmentation des charges AEFÉ (1,5 MNOK environ) dû au besoin croissant de financement des pensions civiles des professeurs résidents et à la création d'une réserve destinée à l'amélioration des locaux. Le LFO est fortement tributaire du subventionnement qui représente 47% de ses ressources hors couverture des frais liés aux expatriés rémunérés par l'AEFE et à la prise en charge partielle des salaires des 19 résidents.

Les marges de manoeuvre pour investissement sont inexistantes

Bilan : • Les réserves ont été abondées par le résultat de 0,2 MNOK

- Le capital propre est de 6 MNOK, ce qui représente presque trois mois de frais de fonctionnement

Conclusion:

- Changement de politique de facturation de l'AEFE
- Il n'y a pas de moyens pour investir
- Il peut être nécessaire de revoir le taux de réduction fraternelles



## *Association du Lycée Français René Cassin d'Oslo*

*Skovveien 9 ~ 0257 OSLO ~ Norvège*

---

Ariane Vallée demande à l'Assemblée si elle a des questions :

Question : A combien se chiffre la contribution financière de l'ALFO à l'AEFE ?

Réponse d'Ariane VALLE : A 6% des frais d'écologie en année pleine. En 2009 les frais de participation de l'ALFO au salaire des résidents s'élèvent à 52% le reste étant pris en charge par l'AEFE (la participation aurait dû s'élever à 60% mais une réduction a été obtenue).

Madame MARQUERIE fait remarquer que la présentation des comptes ne donne pas une image très positive de la participation réelle de l'AEFE et qu'il ne faut pas minorer les services qu'elle apporte en terme de soutien technique (Gestion, Direction...) et de mise à disposition d'expatriés. Ariane Vallée précise que les comptes de l'ALFO ne peuvent pas faire apparaître la participation de l'AEFE pour ce qui est de la prise en charge des expatriés et des résidents, car elle n'apparaît que dans les comptes de l'AEFE qui est une entité juridique indépendante de l'ALFO. Les chiffres ne peuvent donc pas être intégrés avec les comptes de l'ALFO mais ont été rappelés en début de présentation pour donner une vision globale de la situation.

Question : Pourquoi y a-t-il eu un retard de paiement de loyer en 2006 ?

Cela s'explique par une facturation erronée de la commune. Un avoir à cette facture avait été effectué en 2007 et déduit des facturations de l'exercice, alors que cette facture n'avait pas été réglée. Il fallait de ce fait régulariser cette facture.

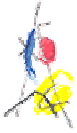
Question : où en est on concernant les négociations sur le loyer ?

Réponse de Ariane Vallée et Laetitia Birkeland: Des négociations ont été engagées avec UBF au travers d'un avocat parent d'élève de l'école et les membres du Conseil (parents élus et membres appartenant à l'ambassade). Le bail n'est pas encore signé mais sous toute réserve, les grandes lignes de l'accord devraient être les suivantes : augmentation du loyer d'environ 1,4MNOK (afin que le prix au mètre carré soit de 950 NOK/m<sup>2</sup>/an), entrée en vigueur à compter de septembre 2010 et non de juillet 2009, bail conclu pour une durée de 10 ans avec droit pour l'ALFO de résilier chaque année sous réserve d'un préavis d'un an.

Emmanuel Michaud suite a la négociation qu'il a engagée précise qu'en contrepartie des élèves norvégiens que nous scolarisons en France, l'Etat norvégien prévoit une augmentation de la subvention accordée à l'école et que le budget définitif de l'Etat sera voté fin décembre.

Question : On parle des comptes en année calendaire, n'y a-t-il pas possibilité de les cadrer sur l'année scolaire ?

Ariane Vallée : les subventions de l'école sont calculées en années civiles. En outre il est préférable que le conseil de gestion qui se fait élire en juin puisse avoir la possibilité de voter le budget de l'année de son mandat. Ceci vaut tant que les membres du conseil de gestion sont élus pour une durée de un an.  
Gestionnaire Monsieur de Boucaud : la comptabilité doit se faire sur l'année civile et non scolaire selon les règles de la comptabilité publique française



#### **4. Approbation des comptes 2008 et du rapport financier**

L'Assemblée approuve les comptes et le rapport financier.

#### **5. Proposition de modification des statuts afin qu'un représentant syndical des employés puisse avoir voix consultative au sein du conseil de Gestion**

La modification des statuts ne peut s'effectuer qu'en AGE, avec un quorum de 50% et un vote à la majorité des 2/3.

Les participants à l'Assemblée sont brièvement comptés et représentent moins d'un tiers des votants. L'Assemblée reconnaît que le quorum de 50% n'est pas atteint et que la modification des statuts ne peut être votée.

Conformément aux statuts, la Présidente convie l'Assemblée à se réunir à nouveau le 7 décembre prochain à 17h et précise qu'aucune condition de quorum et de majorité ne sont exigées.

A la demande de l'Assemblée, les motifs de la proposition de modification des statuts sont néanmoins présentés sans attendre la nouvelle assemblée.

La Présidente indique que le conseil de Gestion sortant a fait un vote de principe au mois de juin 2009 sur la mise en place comme invité permanent au conseil de gestion d'un représentant de syndicat norvégien sous réserve de validation par une AGE du changement des statuts. La présence permanente au Conseil de gestion d'un délégué de syndicat norvégien ayant voix consultative permet une meilleure communication entre le personnel et le CG et vis versa. Ceci est en outre requis pour pouvoir adhérer à la convention collective actuellement considérée par l'ALFO.

S'engage alors une discussion entre la représentante du syndicat Utdanningsforbundet et la représentante du syndicat Skolelandsforbundet, concernant lequel des deux syndicats « employés » devrait négocier la convention collective avec le syndicat patronal auquel l'ALFO entend adhérer.

Les avantages de l'adhésion à un syndicat patronal sont brièvement présentés.

#### **6. Désignation du commissaire aux comptes**

Le Cabinet Stiansen est à nouveau nommé comme commissaire aux comptes.

#### **7. Désignation des membres du comité d'Élection 2009-2010**

Il s'agit de désigner un comité de quelques personnes destiné à encourager les parents à s'investir dans le CG et à se présenter comme candidat pour les prochaines élections : présenter les différentes fonctions du Conseil de gestion, le travail des commissions et les compétences nécessitées.



## *Association du Lycée Français René Cassin d'Oslo*

*Skovveien 9 ~ 0257 OSLO ~ Norvège*

---

### Comité désigné

SOLHEIM Jacqueline  
BENNETEAU Marie-Françoise  
PRAT Béatrice

Une personne de l'assemblée fait valoir que le manque d'engagement peut provenir d'un manque d'information et que le site internet de l'école devrait indiquer quels sont les besoins requis, dans quel domaine de compétence. Il est suggéré la création d'affiches ou une page de description des travaux des commissions sur le site, de même que la mise en place d'un mail d'alerte. Il est aussi suggéré de demander lors de l'inscription des enfants, si les parents sont prêts à communiquer leurs compétences afin que le Conseil de gestion puisse faire appel à eux en cas de besoin.

La séance est levée à 18H20

**Maud LHORS**  
**Secrétaire de séance**

**Emmanuel Michaud**